



Conseil de
l'Union européenne

190454/EU XXVII.GP
Eingelangt am 24/06/24

Bruxelles, le 24 juin 2024
(OR. en)

10990/24

COPS 345
CIVCOM 154
MAMA 127
MOG 88
CFSP/PESC 897
CSDP/PSDC 446
PSC DEC 36
JAI 994
RELEX 802

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ prorogeant le mandat du chef de la mission de police de l'Union européenne pour les territoires palestiniens (EUPOL COPPS) (EUPOL COPPS/2/2024)

10990/24

RZ/sj/vvs

RELEX.1

FR

DÉCISION (PESC) 2024/...
DU COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ

du ...

**prorogeant le mandat du chef de la mission de police de l'Union européenne
pour les territoires palestiniens (EUPOL COPPS)
(EUPOL COPPS/2/2024)**

LE COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 38, troisième alinéa,

vu la décision 2013/354/PESC du Conseil du 3 juillet 2013 concernant la mission de police de l'Union européenne pour les territoires palestiniens (EUPOL COPPS)¹, et notamment son article 9, paragraphe 1,

¹ JO L 185 du 4.7.2013, p. 12.

considérant ce qui suit:

- (1) En vertu de l'article 9, paragraphe 1, de la décision 2013/354/PESC, le Comité politique et de sécurité (COPS) est autorisé, conformément à l'article 38, troisième alinéa, du traité, à prendre les décisions appropriées aux fins d'exercer le contrôle politique et la direction stratégique de la mission de police de l'Union européenne pour les territoires palestiniens (EUPOL COPPS), y compris la décision portant nomination d'un chef de mission sur proposition du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité (ci-après dénommé "haut représentant").
- (2) Le 26 mars 2024, le COPS a adopté la décision (PESC) 2024/1031², portant nomination de M^{me} Karin LIMDAL en tant que chef de la mission EUPOL COPPS pour la période allant du 1^{er} avril 2024 au 30 juin 2024.
- (3) Le 25 juin 2024, le Conseil a adopté la décision (PESC) 2024/...³⁺, modifiant la décision 2013/354/PESC et prorogeant le mandat de l'EUPOL COPPS du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025.

² Décision (PESC) 2024/1031 du Comité politique et de sécurité du 26 mars 2024 portant nomination du chef de la mission de police de l'Union européenne pour les territoires palestiniens (EUPOL COPPS) (JO L, 2024/1031, 2.4.2024, ELI: <http://data.europa.eu/eli/dec/2024/1031/oj>).

³ Décision (PESC) 2024/... du Conseil du ... modifiant la décision 2013/354/PESC concernant la mission de police de l'Union européenne pour les territoires palestiniens (EUPOL COPPS) (JO L ..., ELI: ...).

⁺ JO: veuillez insérer le numéro de référence de la décision figurant dans le document ST 10347/24 et compléter la note de bas de page correspondante.

(4) Le 11 juin 2024, le haut représentant a proposé de proroger le mandat de M^{me} Karin LIMDAL en tant que chef de la mission EUPOL COPPS du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Le mandat de M^{me} Karin LIMDAL en tant que chef de la mission de police de l'Union européenne pour les territoires palestiniens (EUPOL COPPS) est prorogé du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le

Par le Comité politique et de sécurité

Le président/La présidente